



## Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** RUE DE LA CRAYÈRE 42 4682 OUPEYE Belgique

📄 **Type de contrôle:** Visite de contrôle vente ancienne installation (Livre 1 8.4.2)

📅 **Date du contrôle:**  
07/02/2025

🕒 **Prochaine visite avant le:**  
+ 18 mois jour de l'acte

👤 **Agent-visiteur:**  
Robin Nève

### CONCLUSION : NON CONFORME

#### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	SRL NIGEL IMMO
Adresse	Rue de la Wallonie 2A, 4680 Hermée, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	
Adresse	
Installateur	
Nom	
TVA	

#### Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE DE LA CRAYÈRE 42 4682 OUPEYE Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	1 SAG3100605431
GRD	Résa
Type de locaux	Maison Unifamiliale

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite de contrôle vente ancienne installation (Livre 1 8.4.2)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 Avant le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	1 SAG3100605431
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	25A 4P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)
Prise de terre	Autre
Résistance de terre ( $\Omega$ )	/
Description de l'installation	2 fus 15A 2P 2 fus 10A 2P 1 disj 16A 2P 1 disj 20A 4P 4 1 disj 17A 3P 2,5 1 disj 17A 2P 2,5

Tableau(x) électrique(s)



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-031/6248052

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	
Test BP du DDR	
$\Delta I_n$	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	/
Isolement ( $M\Omega$ )	0,03
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>A. Isolement</b>		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.
<b>B. Prise de terre</b>		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
	Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible.	L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.
<b>D. Différentiel</b>		
	Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
<b>E. Schémas</b>		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
<b>F. Tableau électrique</b>		
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
	Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
<b>G. Conducteur de protection</b>		
	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
<b>H. Code couleurs et canalisations</b>		
	Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
	Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB.	L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.
<b>I. Appareillage</b>		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	



Catégorie	Libellé	Paragraphe
	Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.
	Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.
<b>J. Protection incendie</b>		
	Fixer les appareils sans fond sur plaques de montage ou rosaces appropriées (interrupteurs, prises, appareils d'éclairage, ...)	L1: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.; L3: 4.3.3.5
	Le tableau de répartition et de manœuvre ne peut pas être ouvert à cause des fusibles et/ou disjoncteurs à broche qui ne peuvent être retirés qu'avec difficulté ou pas du tout. Le câblage interne ne peut pas être vérifié. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1.	
<b>H. Code couleurs et canalisations</b>		
	Il faut revoir l'introduction des canalisations dans les tableaux/boites de dérivation/interrupteur. We moeten opnieuw nadenken over de manier waarop leidingen in verdeelborden/dozen worden geplaatst.	
<b>D. Différentiel</b>		
	Installez un interrupteur différentiel 30 mA pour les prises sans mise à la terre.	

L'utilisation de Vtlmb n'est pas autorisée.

Le VGVB doit être utilisé en pose apparente.

Marquage nécessaire manquant sur les fusibles.

Changement de nature/section/type de canalisations dans l'installation. L'utilisation de Vtlmb n'est pas autorisée.

Le VGVB doit être utilisé en pose apparente.

Marquage nécessaire manquant sur les fusibles.

Changement de nature/section/type de canalisations dans l'installation.

## Remarques

Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

Une visite complémentaire est à exécuter dans un délai de 18 mois à partir du jour de l'acte.

L'agent Visiteur

*Robin Nève*

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



## Annexes



Tableau 1